

**Les conséquences de la réforme du collège et des nouveaux programmes :****Quel traitement collectif pour un projet pédagogique original ?**

La réforme du collège s'installe dans un climat pour le moins peu favorable. Au delà des réticences désormais classiques au changement et des opportunités politiques elle constitue, comme l'a souligné Pascal Balmand, une opportunité pour « ... occuper nos espaces de libertés... » et relancer une dynamique d'innovation pédagogique au service des élèves. La lettre du SGEN souligne aussi l'intérêt d'une analyse combinée de cette réforme avec la réécriture des programmes des cycles 3 et 4 et le « Nouveau Socle Commun ». Nous partageons ce point de vue et pensons même qu'une approche plus systémique et plus globale de cette réforme est à engager en lien avec les pratiques d'évaluation, les choix de forme scolaire (rythmes, durée des séances, annualisation, modalités de regroupements ...), la vie scolaire, le parcours d'orientation ...

Le chantier est donc de taille et réclamera au delà d'une perception clarifiée des enjeux un solide travail de problématisation des situations locales et de mise en perspective du collège. La circulaire de préparation de la réforme du collège perçoit parfaitement cette condition de réussite en annonçant un plan de formation important : *« ...La formation de tous les professeurs, conseillers principaux d'éducation, personnels d'éducation et inspecteurs sera assurée afin de permettre à chacun d'aborder la rentrée 2016 dans de bonnes conditions et de garantir le suivi nécessaire à la mise en oeuvre de la réforme sur la durée. Une politique globale d'accompagnement des équipes est mise en oeuvre, tant pour l'enseignement public que pour l'enseignement privé... »* Elle se veut même plus précise encore quand elle annonce que : *« ... ces formations se dérouleront à la fois dans les collèges et dans le bassin, selon les modalités d'organisation qui paraîtront les plus favorables à un travail collectif et à une appropriation des principes et des objectifs de la réforme, et à l'élaboration de réponses collectives aux problématiques d'enseignement auxquelles les équipes sont confrontées ... »*

Ce mouvement de réforme constitue une formidable opportunité de démonstration de ce qu'un établissement de l'Enseignement Catholique peut faire de son autonomie dès lors qu'il la consacre au service d'un projet pédagogique refondé et adapté à la nécessaire évolution des pratiques d'enseignement-apprentissage.

Nous travaillons actuellement à la préparation de dispositifs de formation : interventions intra, regroupements de bassins Ecole / collège, stages de formation aux nouveaux programmes (Cycles 3 et 4) et formation de « démultiplicateurs » au sein des établissements. Vous trouverez sur notre site et dans nos catalogues ces propositions mais avant cela nous souhaitons vous faire part de nos premières réflexions pour vous aider à anticiper cette réforme et à dessiner une vision renouvelée du collège. Dans cette perspective voilà, selon-nous, les probables points d'achoppements sur lesquels il faudrait, au sein de chaque collège, prendre position et travailler collectivement pour à la fois retrouver de la sérénité et donner à cette réforme un contenu présentant clairement les spécificités de l'établissement.

## **1. Autour de l'apprentissage des élèves**

### **• L'enseignement par compétences : modalités?**

La place prégnante des compétences dans la réforme et les nouveaux programmes va sans doute nécessiter des éclaircissements et des apports. Il conviendra de se mettre d'accord sur les problématiques suivantes : *Qu'est-ce qu'une compétence? Qu'est-ce qu'enseigner par compétences? Quels sont les apprentissages visés? Qu'est-ce qu'une évaluation par compétences? Comment différencier des attentes en terme de niveau de maîtrise de compétence? En quoi cela modifie concrètement les situations d'apprentissage par une préparation différente au niveau de l'élaboration des séquences et des séances?*

Notre expérience du terrain nous montre qu'il existe une grande inégalité de traitement de la question des compétences entre les différentes disciplines ; ces différences, souvent considérées comme des obstacles, peuvent être en réalité considérées comme des ressources internes.

Ainsi, un temps de travail permettant à chaque discipline (conseil d'enseignement) de présenter aux autres des réponses illustrées aux questions posées ci-dessus constituerait une première étape vers une approche collective en permettant :

- une élaboration en équipes didactiques de l'APC qui permettrait à chacune d'être valorisée dans ses choix et ses pratiques ;
- des possibilités de transpositions d'une discipline à l'autre ;
- l'élaboration d'une cartographie des pratiques mettant en avant ce qui est commun entre toutes les disciplines, ce qui est différent et qui se justifie par des spécificités disciplinaires et ce qui serait à harmoniser dans une logique commune.

### **• Les nouveaux programmes et la progression curriculaire**

La 6<sup>e</sup> correspond à la fin du cycle 3 : quel parcours sur l'année et quelles remédiations organiser afin de faire parvenir les élèves aux objectifs fixés ? Les liens avec le primaire : préparer les ruptures et gérer les continuités ? Quels dispositifs pour assurer la fin du cycle 3 (stage découverte ...) ? Plus généralement *comment, dans une logique « concurrentielle », démontrer aux familles l'intérêt d'un réseau Ecole / Collège en leur proposant des dispositifs pertinents et visibles ?*

Pour les 3 années du cycle 4, quelle progression des apprentissages dans les différentes disciplines sachant que les IO proposent des objectifs d'apprentissage de fin de cycle ? Quelle évaluation diagnostique pour les élèves changeant d'établissement? Notons le risque qu'il y aurait à traiter ces questions de façon isolée entre les disciplines et « mécanique » sans avoir au préalable engagé la réflexion sur l'APC (cf première étape ci-dessus).

Au cours de ces 4 années, sous quelle forme communiquer le niveau de maîtrise atteint par l'élève dans les différentes compétences travaillées? Comment éviter les livrets de compétences trop complexes et chronophages (type pro-notes, sacoche, cerise ou autre fichier Excel...)? Comment écrire des livrets de suivi des acquis des élèves décrivant les acquisitions d'une manière simple et précise? Il s'agirait ici que les élèves puissent, lorsque démarre l'apprentissage, se représenter ce qu'ils devront réussir et effectuer un bilan précis de leurs acquis à la fin de la séquence. Un bon test pour mesurer la clarté de ce livret sera d'en proposer une lecture aux familles. En effet, les

notes seules risquent de ne pas signifier beaucoup quant à la maîtrise de ces compétences en cours d'apprentissage.

- **Le travail par tâche complexe.**

Cette notion de tâche complexe (ou situation problème, tâche finale) apparaît de façon récurrente dans les nouveaux programmes ; de surcroît, elle est pleinement rattachée à l'enseignement par compétences.

Elle est à prendre en considération aussi bien pour l'apprentissage que pour l'évaluation.

On peut envisager de faire un point sur ce qu'est une tâche complexe (toutes disciplines confondues) afin de partager les mêmes concepts ; on pourrait demander aux équipes en regard de leurs choix de progression d'en construire un certain nombre, tant disciplinaires qu'interdisciplinaires, afin de pouvoir proposer des parcours d'apprentissages cohérents.

- **L'évaluation au cours des apprentissages et en fin de cycle**

La question de l'évaluation des apprentissages est sans doute l'une des plus importantes. On pourrait coupler cette réflexion avec celle sur la tâche complexe. Le plus important est sans doute de réfléchir à l'évaluation en entrant par la notion de situation d'évaluation. Dans quelle situation sont mis les élèves : une situation nouvelle ou déjà connue? Tous les élèves auront-ils les mêmes ressources? Une situation sociale ou scolaire? Quel cas fait-on de l'évaluation diagnostique, formative et sommative? Qu'est-ce qui est principalement évalué, la connaissance ou son emploi dans une compétence? Quelle sera la nature du contrat sur l'évaluation des élèves? Quelle place pour l'autonomie, l'auto-évaluation? Quel emploi de la notion d'échelle descriptive, notion rappelée avec insistance dans le cadre de la conférence nationale sur l'évaluation?

Pour le conseil de classe, quelle place pour les compétences transversales? Quelles compétences disciplinaires sont abordées? Comment le conseil de classe/de profs deviendra le lieu central d'orientation vers l'AP et d'évaluation des EPI?

Quel rôle et quel intérêt pour le conseil d'enseignement? On peut envisager, à partir de progressions communes sur le cycle : produire des situations d'évaluation validées par l'équipe ; concevoir des groupes d'AP sous forme de groupes de besoin rassemblant des élèves de plusieurs classe ou niveau ; proposer des situations pour les EPI ...

Ces quatre points abordés ci-dessus sont intrinsèquement liés et nécessiteront un travail conjoint des équipes.

A partir d'un état des lieux initial d'une part et des enjeux perçus localement d'autre part, la rédaction d'un projet pédagogique exprimant sous forme d'objectifs les intentions de l'équipe constituera, avant la rentrée 2016, une étape décisive et rassurante quant à la mise en œuvre de la réforme.

Pour compléter ce projet, il faudra prendre des décisions relatives aux points qui suivent.

- **L'organisation des EPI et de l'AP**

Il va falloir penser leur intégration dans les horaires disciplinaires (en distinguant horaire élève et horaire prof) et clarifier leurs objectifs de formation en lien avec les programmations retenues par chaque équipe disciplinaire.

L'élaboration des EPI ne pourra se faire de façon pleinement cohérente que lorsque les disciplines seront en mesure de communiquer leurs choix en matière de progression sur les 3 années du

cycle. C'est le croisement entre les choix de chaque équipe disciplinaire qui permettra l'identification de problématiques/projets motivants pour les élèves et pertinents en terme d'apprentissages par rapport aux programmes. Une fois ces choix effectués, il faudra mobiliser ou remobiliser les expériences autour de la pédagogie de projets pour présenter une démarche commune et formative (HIDA, IDD, TPE, classe à projet ...)

Pour les EPI, deux thématiques minimum par an seront à organiser pour chaque niveau du cycle 4 : quelles disciplines et pour travailler quelles compétences disciplinaires ? Il faudra penser les modalités d'organisation, du suivi et de l'évaluation des apprentissages au sein de ces EPI ainsi que la question de la co-animation.

Concernant l'enseignement des langues et cultures de l'Antiquité ( EPI, enseignement de complément):

- L'EPI est-il rendu obligatoire pour les élèves suivant l'enseignement de complément de latin/grec? Dans ce cas, propose-t-on un second EPI LCA pour d'autres élèves?
- Dans la mesure où cet EPI peut durer une année scolaire voire un cycle, quels choix sont effectués? Comment l'organiser, quels enseignants y participent et pour quels apprentissages?

Quels objectifs pour l'AP en 6<sup>ème</sup>? Il sera décisif d'assurer une cohérence avec les dispositifs d'aide en primaire, et de construire des évaluations diagnostiques en début de 6<sup>ème</sup>.

Les textes donnent à ces heures un objectif avant tout méthodologique. Il sera question de cibler les compétences transversales qui font le plus souvent défaut à l'entrée au collège. Le domaine 2, *apprendre à apprendre*, et le domaine 3, *la formation de la personne et du citoyen*, du socle sont à analyser par discipline pour faire émerger des spécificités et des points communs. Parmi les questions à traiter en équipes : Comment fournir aux collègues qui auront l'AP en charge des objectifs personnalisés? Comment suivre les acquis des élèves en AP? Comment garantir le transfert des acquis dans la classe? Quelle organisation-horaire envisager?

Une heure minimum d'AP pour chaque niveau du cycle 4 : Quelle organisation? Quelle progression sur les 3 années du cycle et aussi quelle place dans la construction du projet d'orientation de l'élève? La question centrale devrait être : comment faire sortir l'AP de la logique du « soutien disciplinaire » centré sur des difficultés passagères sans impact véritable sur la réussite scolaire ?

#### • **La prise en compte du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**

Si l'ancien socle commun venait se surajouter aux programmes obligeant les enseignants à un travail peu évident de mise en cohérence, souvent traduit par une double évaluation peu efficace, la conception du nouveau socle intègre ce dernier dans la construction et les attendus du programme de chaque discipline. Ceci devrait donc faciliter le travail des enseignants puisque leurs programmes concourent à la construction du socle, ce qui met fin aux dérives de la double évaluation.

Concernant les compétences transversales, Les domaines 2 et 3 fournissent le cadre dans lequel elles doivent se développer pour le cycle 4. Ils indiquent ainsi la nature du plan de formation « transversal » à construire au collège et doivent constituer des objectifs d'apprentissages et des indicateurs de la progression des élèves (ex : quelle progression pour la compétence à l'autoévaluation sur le collège? Quelle gestion du travail personnel ? Comment doter les élèves de stratégies personnelles de mémorisation ? )

Enfin, on retrouve à nouveau la problématique du positionnement de l'élève par rapport à ce qu'il sait faire. Sous quelle forme renseigner l'élève et ses parents quant à sa maîtrise des compétences du socle commun en cours et en fin de cycle? Si l'on ne fait pas régulièrement le point sur les compétences du socle, il sera difficile de concevoir la formation du collégien comme étant celle d'un citoyen. Ce serait prendre le risque d'un « repli disciplinaire ». Cette approche permettra aussi une réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique dans le cadre des spécificités de notre caractère propre.

## **2. Autour de l'organisation et la communication**

L'organisation et la communication sont des points trop souvent négligés lors de la mise en place de réformes. Parmi les questions qui gagneraient à être traitées par le collectif et l'équipe de direction :

- Quelles expérimentations conduire en 2015-2016 ? Quels temps pour préparer cette réforme ? Quelles structures de veille sur la réforme (plan de formation, partage d'expériences d'autres établissements, ressources fournies par IPR, veille Eduscol ...)?
- Les emplois du temps avec intégration des EPI et de l'AP : Annualisation? Durée des séances? Co-animation ou effectifs réduits? La place des barrettes? (niveau, inter niveaux, classes...)
- Le redoublement : Quels dispositifs inventer, organiser pour prendre en charge les élèves en difficultés qui montent tout de même au niveau supérieur? Parcours parallèle? Parcours modulaires ?
- La communication des acquis aux élèves et aux parents : quels supports? En quoi cette réforme permettra-t-elle de mieux communiquer les spécificités de l'établissement tant aux familles qu'aux partenaires?
- Le travail en équipe disciplinaire : quelle organisation des emplois du temps afin de permettre des temps de concertation et échanges? Quelles modalités du travail en équipe?
- Quelle animation des équipes pour pérenniser les évolutions au delà d'une simple réforme?
- Les points de vigilance: les LV2 en 5è, les langues anciennes, les classes bilingues, les sections européennes, la place des TICE et du projet numérique de l'établissement...
- La mise en place d'instances d'animation : le conseil pédagogique, les conseils d'enseignement, un conseil de classe/profs rénové, un conseil école-collège.
- Le questionnement des axes prioritaires du projet d'établissement et un bilan collectif du fonctionnement du collège pour s'appuyer sur du déjà-là et contourner les obstacles précédemment rencontrés.
- ...